

UN TSUNAMI A VENIR

Parce que le gouvernement a pour objectif de réduire de 3 points la part de la dépense publique dans le PIB d'ici à 2022, il veut repenser dans son ensemble l'organisation de la sphère publique. **Comme l'a précisé le premier ministre, pas question de réforme, « je vais parler de transformation », l'objectif est de simplifier tout ce qui doit l'être et de numériser tout ce qui peut l'être.**

Un **Comité Action Publique (CAP2022)**, composé de personnalités, est chargé de préparer un rapport d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2018 sur les réformes structurelles et les économies à envisager. Les ministres sont invités à produire à ce comité une contribution relative à leurs services. Dans sa lettre du 26 septembre 2017, Édouard PHILIPPE les invite à **réfléchir sur le périmètre** souhaitable **des politiques publiques**, le niveau de portage de chacune d'elles (**transfert vers collectivités ou le secteur privé voire abandon de missions**), les économies durables et structurelles et les pistes d'amélioration de la qualité du service.

Parallèlement aux travaux du comité, **5 chantiers transversaux** seront conduits sur les thèmes suivants : la simplification administrative et l'amélioration de la qualité de services, la transformation numérique, la **rénovation des règles RH, l'organisation territoriale des services publics et la modernisation de la gestion budgétaire et comptable**. Enfin, un grand forum de l'action publique sera en charge de recueillir les attentes des citoyens et des agents. La mission confiée à CAP2022 précise que « l'ensemble des domaines et leviers RH seront appréhendés : **cadre statutaire, rémunération, recrutement, dialogue social, management...déconcentration de la gestion** » Voilà pourquoi dès à présent les règles statutaires de mutation sont remises en cause par notre Direction Générale !

L'objectif fixé par le Président de la république c'est :

100 % de services publics dématérialisés à l'horizon 2022

À l'été 2018, les réformes seront présentées en conseil des ministres pour une mise en application rapide, chacun ayant bien remarqué que le timing a changé dans la sphère administrative !

Que restera-t-il des SIP après la suppression de la TH pour 80 % des redevables voire pour l'ensemble des contribuables et la mise en place du prélèvement à la source ?

Que restera-t-il des SIE après la suppression en 2019 du CICE alors même qu'il n'est pas acquis, qu'à l'issue des travaux de CAP2022, ils conserveront le recouvrement du prélèvement à la source ? Irons nous travailler à l'URSSAF ?

Que restera-t-il des postes SPL alors que la suppression de la séparation ordonnateur/comptable n'est plus tabou dans la bouche de notre ministre ?

La survie de nos services est en jeu à très court terme !!